

10^e RAPPORT ANNUEL



Desjardins Caisse populaire du Cœur-des-vallées

SIÈGE SOCIAL

63, chemin de Montréal Est
Gatineau (Québec) J8M 1K7

Téléphone : 819 986-7132
Télécopieur : 819 986-1906

CENTRE DE SERVICES ANGERS

1205, rue de Neuville, local 105
Gatineau (Québec) J8M 2E7

Téléphone : 819 986-1551
Télécopieur : 819 986-2187

CENTRE DE SERVICES THURSO

116, rue Galipeau
Thurso (Québec)
J0X 3B0

Téléphone : 819 985-2220
Télécopieur : 819 985-2289

CENTRE DE SERVICES PLAISANCE

275, rue Principale
Plaisance (Québec)
J0V 1S0

Téléphone : 819 427-6254
Télécopieur : 819 427-5613

www.cpcoeurdesvallees.com

FAITS SAILLANTS

La Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-vallées, c'est :

une institution financière accessible et avant-gardiste, en contact étroit avec ses membres :

- quatre centres de services et huit guichets automatiques couvrant l'ensemble du territoire;
- un centre financier aux entreprises;
- un service de gestion des avoirs;

un personnel compétent et une gamme complète de produits et services financiers :

- 52 employés en relation étroite et personnalisée avec les membres;
- un groupe-expert de planificateurs financiers et de spécialistes des filiales;
- une gamme complète et adaptée de produits et services de financement, de placement, d'assurances et de produits complémentaires;

un lieu où se concrétisent les avantages de la distinction coopérative :

- des ristournes de plus de 9 229 000 \$, versées dans les 9 dernières années;
- des projets concrets en collaboration avec les organismes du milieu;

des chiffres qui en disent long sur la performance :

- une croissance du volume d'affaires sous gestion de 7 %, se situant maintenant à 674 943 183 \$;
- une contribution de plus en plus importante des produits offerts par les diverses composantes de Desjardins : 325 305 110 \$ en épargne placement (9,4 % de croissance) et 349 638 073 \$ en financement (4,9 %).

AVIS DE CONVOCAATION

Aux membres de la Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-vallées

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée annuelle de votre caisse qui aura lieu :

Date : le mardi 26 avril 2011

Heure : 18 h 30

Lieu : Salle municipale de Plaisance
281, rue Desjardins à Plaisance

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel et du rapport du conseil de surveillance, décider de la répartition des excédents annuels, de l'intérêt payable sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes, élire les membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour. Deux périodes de questions sont également prévues, l'une pour les questions destinées aux membres du conseil d'administration et l'autre pour les questions destinées aux membres du conseil de surveillance.

ÉLECTIONS

Veillez noter que, lors des élections, est éligible toute personne physique qui est membre de plein droit, pourvu qu'elle soit admise depuis au moins 90 jours et qu'elle ne soit pas inéligible au sens de la loi. Une candidature ne pourra être soumise à l'assemblée générale que si un préavis, signé par un membre et contresigné par le candidat, et respectant les autres modalités prévues au Règlement de régie interne de la Caisse, a été remis avant la fermeture de la Caisse le 21 avril 2011 à 15 heures. Des formulaires d'avis de candidature, dont l'usage n'est pas obligatoire, sont disponibles à la Caisse.

Tous les membres de la Caisse sont cordialement invités à participer à cette assemblée.

Signé le 27 janvier 2011

HUGUES ST-JACQUES
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot de la Présidente du Mouvement Desjardins (DVD)
4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle
5. Rapport du conseil d'administration
6. Rapport du conseil de surveillance
7. Présentation des états financiers
8. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu
9. Présentation du bilan de la distinction coopérative
10. Adoption du taux d'intérêt sur les parts permanentes
11. Adoption du taux d'intérêt sur les parts de ristournes
12. Adoption de la répartition des excédents annuels
13. Élection - conseil d'administration
14. Élection - conseil de surveillance
15. Périodes de questions
16. Remerciements et tirage
17. Levée de l'assemblée

L'année 2010 a été riche en réalisations pour la Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-vallées. L'approche proactive adoptée par l'équipe de direction et les administrateurs de votre coopérative de services financiers, jumelée à l'application des principes de gestion saine et prudente ont permis de dégager des excédents de 3,7 millions de dollars. À l'échelle du Mouvement Desjardins, les excédents de 1,4 milliard de dollars qui ont été réalisés sont les meilleurs de notre histoire. Ils sont le résultat de l'excellent travail accompli dans chacune des caisses et des composantes du Mouvement, de la part des 49 000 dirigeants, gestionnaires et employés.

Nos très bons résultats témoignent aussi de la confiance que vous, les membres, manifestez à votre caisse. Sans l'utilisation régulière que vous faites de ses services, sans votre recours à l'expertise de son personnel dévoué, notre caisse ne pourrait afficher un tel dynamisme et être un acteur aussi présent et actif dans notre collectivité. Grâce notamment à son Fonds d'aide au développement du milieu ainsi qu'aux commandites et aux dons octroyés en 2010, elle a ainsi été en mesure de jouer un rôle significatif dans la réussite d'événements et de projets importants pour notre communauté.

Nous avons poursuivi en 2010 nos efforts pour vous offrir des services et des conseils hautement professionnels vous permettant de réaliser vos objectifs et vos projets et d'accroître votre satisfaction à l'égard de votre caisse. Le lancement des services mobiles Desjardins vous permet, par exemple, d'effectuer divers types de transactions et d'avoir accès à de l'information sur vos comptes à partir d'appareils mobiles tels les iPhone, BlackBerry et iPod touch. De nouveaux forfaits, les forfaits Prêt-à-opérer, ont pour leur part été mis au point pour répondre aux besoins des professionnels et des propriétaires de très petites entreprises.

Ces exemples, et bien d'autres encore, démontrent que la qualité de votre expérience à titre de membre est quelque chose qui nous tient à cœur. De même, grâce aux efforts que nous consacrons à l'accroissement des réserves de la Caisse, aux émissions de titres réalisées sur les marchés pendant la dernière année et à la marge de manœuvre sécuritaire que nous nous sommes donnée dans la gestion de nos liquidités, votre caisse et le Mouvement Desjardins dans son ensemble jouissent aujourd'hui d'une solide capitalisation. À ce chapitre, le magazine américain *Global Finance* classe le Mouvement Desjardins au 25^e rang des institutions financières les plus sûres au monde et au 4^e rang en Amérique du Nord. C'est dire que parmi les milliers d'institutions financières qui font aujourd'hui des affaires dans le monde, Desjardins arrive au 25^e rang au plan de la sûreté.

Alors que nous sentons encore les effets de la plus importante crise financière depuis la dépression des années trente, un aussi bon classement s'avère particulièrement important et rassurant pour tous nos membres et nos partenaires. Dans le contexte de l'après-crise, la capitalisation attire en effet l'attention des différentes autorités réglementaires, de même

que celle de tous les intervenants de l'industrie des services financiers. Aussi, en vue de mieux soutenir le développement à long terme des caisses et du Mouvement, des travaux sont en cours afin de simplifier la structure financière du Mouvement et d'optimiser l'utilisation du capital. Cela dit, c'est à plus d'un titre que des organisations indépendantes ont reconnu en 2010 les réalisations et les réussites du Mouvement des caisses Desjardins.

Par exemple, le magazine britannique *The Banker*, une référence internationale en matière d'information financière, a attribué à Desjardins le titre de « Banque de l'année au Canada en 2010 ». C'est la première fois au pays qu'une institution financière coopérative remporte ce prix qui vient ainsi consacrer nos performances coopérative et financière des dernières années. Tant dans notre caisse, dans le Mouvement Desjardins qu'ailleurs dans le monde, le modèle coopératif a prouvé sa solidité, notamment dans un contexte de crise économique et financière mondiale. La reconnaissance de *The Banker* n'est pas étrangère à ce fait.

La firme canadienne *Waterstone Human Capital* a pour sa part inclus Desjardins parmi les 10 entreprises les plus admirées au Canada pour leur culture d'entreprise. Un prix québécois de l'entreprise citoyenne nous a été décerné par *Korn/Ferry International* et le magazine *L'actualité* pour la qualité de notre bilan social. Bref, nous avons raison d'être fiers de notre appartenance au Mouvement Desjardins qui est le premier groupe financier coopératif au Canada et dont les performances sont aujourd'hui remarquées. Desjardins ayant fait le choix d'accentuer ses actions en matière d'éducation, plus particulièrement en ce qui concerne l'éducation économique et financière, cela va aussi nous permettre de mieux faire valoir encore tous les avantages associés à la coopération dans le monde d'aujourd'hui.

Je voudrais enfin souligner que par leur engagement, vos dirigeants élus ont non seulement joué un rôle déterminant dans la saine gestion de votre caisse, mais ils ont aussi contribué à la performance d'ensemble du Mouvement Desjardins ainsi qu'à son rayonnement dans tous nos milieux, tant au Québec, au Canada, que sur la scène internationale; je les en remercie. Je remercie également le directeur général et tout le personnel de la Caisse qui n'ont pas ménagé leurs efforts tout au long de l'année.

Comme le dit notre publicité, nous sommes nombreux à croire que la coopération est plus que jamais un modèle financier d'avenir. Unis dans la coopération, nous allons donc poursuivre nos efforts pour construire pour vous et avec vous une prospérité durable.

JACQUES M. DELISLE

Président

Conseil d'administration

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Mouvement Desjardins et ses composantes consacrent des efforts importants pour maintenir à un haut niveau leur intégrité, fondement du solide lien de confiance établi avec leurs membres, leurs clients, leurs partenaires, la collectivité et les autorités gouvernementales.

Dans ce contexte, le conseil de surveillance a essentiellement pour fonction de surveiller, au nom de l'assemblée générale des membres, le fonctionnement de la Caisse dans les dimensions éthique, déontologique et coopérative de ses activités. Afin d'assumer pleinement leurs responsabilités, les membres du conseil de surveillance se sont réunis à 4 reprises. Ils ont aussi participé à des activités de formation ainsi qu'au colloque de la Caisse avec leurs collègues du conseil d'administration.

SURVEILLANCE DE LA DIMENSION ÉTHIQUE

L'éthique fait notamment appel aux valeurs et principes de l'organisation, soit les valeurs coopératives et les valeurs permanentes du Mouvement Desjardins. Elle guide les dirigeants et les employés dans les décisions à prendre et les gestes à poser, particulièrement dans les situations qui ne sont pas couvertes par des règles.

Le conseil de surveillance s'est ainsi assuré que la Caisse, ses dirigeants et ses employés ont pris en compte ces valeurs et ces principes qui sont définis dans le Code d'éthique et de déontologie du Mouvement Desjardins pour guider leur conduite, leurs décisions et leurs actions, le tout en cohérence avec la mission de l'organisation.

SURVEILLANCE DE LA DIMENSION DÉONTOLOGIQUE

Les règles de déontologie, rappelons-le, viennent définir les devoirs et les obligations des dirigeants, des employés et des caisses dans certaines situations. La déontologie vise à protéger les intérêts des membres ainsi que les intérêts de la Caisse et du Mouvement. Les règles portent principalement sur les conflits d'intérêts, le favoritisme, la confidentialité et le devoir de réserve.

Le conseil de surveillance s'est assuré du respect des règles du Code d'éthique et de déontologie. En 2010, la surveillance de la dimension déontologique a notamment porté sur les éléments suivants :

- 1) *Situations de conflit d'intérêts* : Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- 2) *Prêts accordés aux personnes intéressées* : Les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse totalisent 2 121 930,58 \$ pour l'exercice écoulé. Ils ont tous été consentis en conformité avec les règles d'éthique et de déontologie qui s'appliquent.
- 3) *Octroi de contrats à des personnes visées par le Code* : Durant la même période, la Caisse n'a octroyé aucun contrat, autre qu'un contrat de crédit, à des personnes visées par le Code d'éthique et de déontologie.

SURVEILLANCE DE LA DIMENSION COOPÉRATIVE

Toujours dans le souci de contribuer au mieux-être économique et social des membres et des collectivités, au plan de la surveillance de la dimension coopérative, le conseil de surveillance s'est assuré que :

- la formulation de sa vision et de ses orientations stratégiques soit tournée principalement vers ses membres plutôt que vers sa rentabilité, cette dernière étant indispensable à la réalisation de sa mission.
 - implication de la Caisse et de son personnel dans les organismes du milieu, la transparence et l'efficacité des orientations et des politiques en matière d'octroi de commandites et de dons et d'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).
- la Caisse ait planifié ses actions et ses projets à partir d'une analyse sur le plan des affaires et de l'environnement socio-économique, et les réalise avec rigueur.
 - existence de mécanismes d'écoute ou de consultation des membres, évaluation de la satisfaction des membres, processus d'amélioration ainsi que le mécanisme de traitement des plaintes.
- la Caisse dispose d'indicateurs de la distinction coopérative qui sont intégrés à la gestion de sa performance.
- une majorité d'employés et de dirigeants ont une compréhension claire, complète et commune de la distinction coopérative, qu'ils sont aptes d'en exprimer clairement les principaux éléments.
 - information et accompagnement des membres sur les plans coopératif, économique et financier, notamment ceux qui sont dans une situation économique précaire;
 - formation à la dimension coopérative de la Caisse et du Mouvement dispensée aux employés et leur préparation à jouer un rôle d'information et d'accompagnement auprès des membres.

Enfin, l'intégrité, le respect des droits des membres, l'éducation économique, financière et coopérative et l'engagement dans le milieu, sont des enjeux de la Caisse pour les années à venir. Le conseil de surveillance s'engage à collaborer avec le conseil d'administration et la direction générale de la Caisse à poursuivre ses efforts pour répondre à ces enjeux avec efficacité.

RÉJEAN DESJARDINS

Président

Conseil de surveillance

L'année 2010 a été remplie de défis qui ont sollicité l'engagement et la solidarité de tous les dirigeants et employés de la Caisse. Les nombreuses réalisations ainsi que les résultats obtenus par la Caisse témoignent de l'ampleur des efforts qui ont été accomplis. Toutes les initiatives mises de l'avant ainsi que la rigueur manifestée dans la poursuite de nos objectifs d'affaires permettent à votre coopérative de services financiers d'offrir des réponses pertinentes à vos besoins et de contribuer ainsi au mieux-être des personnes et de la collectivité.

FAITS SAILLANTS

Voici les principales actions qui ont été réalisées à cette fin au cours du dernier exercice financier :

- Adoption du plan stratégique 2010-2012
 - La Caisse est considérée par ses employés comme un employeur de choix avec un taux de mobilisation de 94 %;
 - Sondage de satisfaction des membres qui s'élève à 83 %;
 - Réorganisation de la structure, embauche d'une gestionnaire afin de renforcer la dimension de la conformité et des risques opérationnels;
 - Accueil et intégration d'un jeune dirigeant stagiaire;
 - 10^e anniversaire du regroupement de la Caisse populaire de Masson-Angers et la Caisse Desjardins de Thurso;
- Introduction d'un « Rabais Vert » qui diminue la prime d'assurance auto payable pour les véhicules à faible consommation.
- Conclusion des ententes dans le cadre du dossier de l'équité salariale.
- Participation de la Caisse et de ses employés à la campagne Centraide.
- Participation au Fonds d'entraide Desjardins.

La récente crise financière ainsi que les nouvelles exigences internationales ont démontré toute l'importance de la capitalisation et de la gestion sécuritaire des liquidités pour une institution financière. Un partage prudent des excédents entre les membres et la réserve générale permettra à notre caisse de soutenir la croissance des affaires et le développement stratégique et ainsi, d'assurer la pérennité de notre caisse et du Mouvement.

Dans un même esprit de prévoyance, nous mettons aussi l'accent sur l'importance de l'épargne pour nos membres. Nous sommes en outre soucieux d'appliquer les mécanismes rigoureux encadrant le processus de reddition de compte en matière de gouvernance financière.

Afin d'être au fait de la vie économique du secteur de la Caisse, une présence est assurée dans les différentes chambres de commerce ainsi qu'au niveau des commissions de développement économique.

Enfin, dans un contexte d'évolution rapide des besoins financiers, notre caisse se veut à l'écoute de ses membres au

quotidien. Vos commentaires, suggestions et préoccupations permettent à notre équipe de gestion de se faire gardienne de l'intérêt de ses membres.

MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises qui ont une obligation publique de rendre des comptes seront tenues, à compter de 2011, d'appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS).

La Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-vallées, à titre de coopérative d'épargne et de crédit répondant à la définition comptable d'entité ayant une obligation publique de rendre des comptes, devra donc appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2011, les normes IFRS. Les normes IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des Principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) mais comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation de l'information financière. Ce changement de référentiel devra être appliqué de façon rétrospective, à l'exception de l'application de certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires prévues aux normes IFRS. Les changements associés à l'adoption rétroactive doivent être comptabilisés dans les soldes d'ouverture de l'avoir au 1^{er} janvier 2010.

Dans le cadre du projet de conversion aux normes IFRS élaboré par le Mouvement Desjardins, la Caisse a complété la majorité des changements associés à la mise à niveau de ses systèmes d'information, de ses processus et de ses contrôles internes afin de tenir compte des incidences de l'adoption des normes IFRS et ainsi, respecter son calendrier de conversion aux normes IFRS. La Caisse participe également au programme de formation élaboré par le Mouvement Desjardins à l'intention de ses dirigeants et de certains secteurs particulièrement touchés par l'arrivée des normes IFRS ou des principes comptables généralement reconnus pour les entreprises à capital fermé, dont ses employés du crédit.

Toutefois, compte tenu de l'évolution de certaines normes, de la non disponibilité de certaines données de marché et du calendrier de réalisation de certaines solutions, la Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-vallées n'est pas en mesure à ce stade-ci d'estimer raisonnablement l'incidence financière globale qu'aura la transition aux normes IFRS sur sa situation financière et ses résultats 2011.

Les incidences de la conversion aux normes IFRS sont tributaires des choix comptables, des conditions économiques générales et de celles du secteur financier. Les principales incidences financières des normes IFRS sur les états financiers de la Caisse recensées à ce jour concernent :

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (suite)

- **Les avantages du personnel** – En vertu des normes IFRS, la Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-vallées devra comptabiliser sa quote-part de l'obligation des régimes de retraite et autres régimes d'avantages du personnel à prestations définies qui sont offerts aux employés du Mouvement Desjardins et auxquels participe la Caisse. Cet ajustement sera comptabilisé en contrepartie des excédents non répartis au 1^{er} janvier 2010.

Antérieurement, selon les PCGR, aucun élément d'actif ou de passif relatif aux régimes du Mouvement Desjardins n'était comptabilisé dans les états financiers de la Caisse. Seules les cotisations versées à ces régimes devaient être comptabilisées en résultat.

- **La titrisation de prêts hypothécaires** – La Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-vallées cède des créances hypothécaires à la Caisse Centrale Desjardins. Bien que ces opérations soient comptabilisées comme des cessions de créances selon les PCGR, elles ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation selon les normes IFRS. Ainsi, toute cession de créance ne rencontrant pas les critères des normes IFRS ne pourra plus être décomptabilisée. Ce traitement comptable devra être appliqué à toutes les opérations de cessions de créances conclues après le 1^{er} janvier 2010.

RAPPORT FINANCIER

VOLUME D'AFFAIRES SOUS GESTION

Forte d'un volume d'affaires sous gestion de 674 943 183 \$, en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente, la Caisse est en très bonne position dans son marché. Par son appartenance au Mouvement Desjardins, la Caisse a accès à une gamme complète de produits et services financiers en mesure de répondre à la diversité grandissante des besoins de ses 14 183 membres. Globalement, les encours d'épargne placement (Caisse et composantes) représentent désormais 48,2 % du volume d'affaires, alors que les produits de financement (Caisse et composantes) contribuent pour 51,8 % du volume d'affaires total.

L'ÉPARGNE PLACEMENT

L'épargne placement (Caisse et composantes) s'est accrue de 27 837 807 \$, pour s'établir à 325 305 110 \$, une hausse de 9,4 % par rapport à l'an passé. En plus de l'offre d'épargne à la Caisse, les membres ont accès à la meilleure offre de produits financiers sous un même toit, qu'il s'agisse de fonds de placement, de valeurs mobilières ou de services de gestion discrétionnaire offerts par les composantes de Desjardins.

LE FINANCEMENT

Le financement total de la Caisse est de 349 638 073 \$ avec une croissance globale de 4,9 % cette année. Les prêts à la Caisse (particuliers et entreprises) occupent la majeure partie des activités et ont crû de 10,1 %, alors que les financements avec les composantes (prêts vendus ou partagés) ont diminué avec une décroissance annuelle de 21,1 % (remboursement automatique des prêts vendus).

COMMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

LE BILAN

L'actif de votre coopérative financière s'est accru de 29 651 213 \$, pour s'établir à 340 775 705 \$, une hausse de 9,5 % par rapport à l'an passé.

Le passif de la Caisse est de 306 534 064 \$, affichant une croissance de 9,1 %. Les emprunts de votre caisse ont augmenté de 9 207 691 \$, soit de 19,9 %, en raison de l'augmentation du crédit. Ils se chiffrent maintenant à 55 592 235 \$.

Au 31 décembre 2010, l'avoir de votre coopérative a connu une très bonne hausse, passant de 30 184 936 \$ à 34 241 641 \$, soit une croissance de 13,4 %. Outre le capital social (5 701 414 \$), l'avoir est constitué des excédents à répartir (1 257 976 \$) et des réserves (26 927 241 \$). Les fonds accumulés dans la réserve générale et la réserve de plus-value sont de l'ordre de 22 911 727 \$.

Les fonds de la réserve de stabilisation sont de l'ordre de 986 241 \$ et le Fonds d'aide au développement du milieu représente 472 545 \$. De plus, votre caisse a accumulé un montant de 2 556 728 \$ dans la réserve pour ristournes éventuelles (RRE). Les fonds propres de la Caisse sont, quant à eux, à un niveau conforme aux normes de capitalisation selon Bâle II, soit 12,5 % de son actif à risque et un actif d'expansion égal ou inférieur à 17 fois ses fonds propres.

L'ÉTAT DES RÉSULTATS

Au cours du dernier exercice, votre caisse a réalisé des excédents avant juste valeur, impôts et ristournes de 3 723 642 \$, en baisse de 1,7 % par rapport à l'année précédente.

Les revenus d'intérêts ont totalisé 15 179 760 \$, une augmentation de 0,5 % par rapport à l'an passé. Les frais d'intérêts ont, quant à eux, diminué de 2,5 %, un écart de 146 328 \$ par rapport à l'année dernière. Les pertes sur prêts ont été de 344 469 \$, soit 0,11 % de l'ensemble du portefeuille de prêts consentis à nos membres particuliers et entreprises.

Quant aux autres revenus, provenant en majeure partie de la distribution de produits et services des composantes de Desjardins, ils totalisent 2 936 926 \$, en hausse de 6,6 % par rapport à l'année passée.

Les autres frais ont connu une croissance modérée dans l'ensemble, soit une variation de 351 769 \$, ou 4,4 %.

Cette année, nous vous proposons un projet de partage des excédents prévoyant le versement d'une ristourne de 1 000 000 \$. Depuis les 9 dernières années, ce sont plus de 9 229 000 \$ qui vous ont ainsi été versés en ristournes. La répartition retenue s'appuie sur l'importance de l'équilibre entre la distribution des excédents, la croissance et la capitalisation. Votre caisse, comme le Mouvement Desjardins dans son ensemble, a tout intérêt à renforcer sa capitalisation dans le contexte économique et financier actuel. En effet, une saine capitalisation permet de supporter la croissance des affaires et d'assurer la pérennité de la Caisse.

FONDS DE PARTICIPATION

Les placements que les caisses détiennent dans les fonds de participation permettent à la Fédération des caisses Desjardins du Québec de coordonner les investissements dans les filiales du Mouvement Desjardins et les investissements régionaux.

Par leurs activités, ces filiales permettent aux caisses d'étendre leur action en offrant un éventail complet de produits et de services financiers aux personnes, aux groupes de personnes et aux entreprises.

Le tableau ci-après présente, pour la Caisse, sa participation dans chacun des fonds de participation ainsi que le rendement réalisé sur ce placement en fin d'exercice.

FONDS DE PARTICIPATION	Parts détenues au 31 décembre 2010	Rendement moyen
	(en dollars)	(en pourcentage)
Fonds provinciaux		
Caisse centrale Desjardins (CCD)	3 538 450 \$	6,76 %
Société de Services des caisses Desjardins (SER)	(1 580) \$	- %
Desjardins Capital de risque (INV)	199 109 \$	4,77 %
Valeurs mobilières Desjardins (VM)	202 391 \$	9,33 %
Fiducie (FD)	329 425 \$	2,07 %
Desjardins Société financière (RF1)	214 938 \$	5,93 %
Desjardins Société financière (FIN3)	5 233 402 \$	19,90 %
Fonds d'investissement régionaux		
FID-MON	53 444 \$	(0,95) %
FED3	535 \$	2,66 %

CONCLUSION

En terminant, je tiens à remercier tout le personnel pour son effort constant et son ouverture aux nombreux changements dans nos façons de faire. Je remercie également les dirigeants pour leur engagement et leur disponibilité ainsi que tous les membres de la Caisse pour la confiance qu'ils accordent à leur coopérative de services financiers.

Nous sommes nombreux à croire que la proximité de la Caisse avec ses membres et la collectivité est un important élément de distinction pour Desjardins et un gage de succès pour l'avenir.

LUC GRANDMONT

Directeur général

GOUVERNANCE DE LA CAISSE ET DE SES CENTRES

La gouvernance de la Caisse vise avant tout à permettre la réalisation de sa mission, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. Guidée par des objectifs à long terme, elle est centrée sur la création de valeur économique pour le bénéfice de ses membres.

À ce titre, le conseil d'administration a tenu un exercice de planification afin d'établir le plan d'affaires de la Caisse ainsi que les grandes lignes budgétaires de l'exercice. Ces orientations, appuyées par une gestion rigoureuse et efficace, nous permettront sans nul doute d'améliorer encore les résultats de la Caisse.

L'application d'une politique de gouvernance confirme aussi la volonté des dirigeants et des gestionnaires d'adapter la structure organisationnelle selon le contexte de la Caisse, d'y définir des rôles et responsabilités au sein des conseils et comités, de se doter d'un ensemble de processus et de procédures qui permettent d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques auxquels elle est exposée, et ce, dans le respect des lignes directrices émises par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

De façon concrète, les dirigeants ont tenu 11 réunions du conseil d'administration et un colloque sur la planification stratégique 2010-2012. Ils ont participé à des formations, assisté à des comités formés par le conseil d'administration, participé aux réunions régionales et à celles du Mouvement.

Aux membres de la Caisse populaire Desjardins du Coeur-des-vallées,

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'audit des états financiers ci-joints de la Caisse populaire Desjardins du Coeur-des-vallées (la Caisse), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010 de même que les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2010 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Service de vérification ¹

¹Comptable agréé auditeur permis n° 12995

Montréal (Québec), le 31 mars 2011

Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins

7400, boulevard les Galeries d'Anjou, bureau 500
Anjou (Québec) H1M 3M2
514 448-6886 – 1 866 448-6886, poste 6001
Télécopieur : 514 448-6885

au 31 décembre

	Note	2010	2009 (note 6)
Actif			
Liquidités et placements	5	30 261 871 \$	28 693 984 \$
Prêts	6		
Particuliers		225 919 922	199 897 286
Entreprises		79 530 951	77 495 196
		305 450 873	277 392 482
Provision cumulative		821 991	858 338
		304 628 882	276 534 144
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	552 318	755 584
Intérêts courus et autres		5 332 634	5 140 780
		5 884 952	5 896 364
Total de l'actif		340 775 705 \$	311 124 492 \$
Passif			
Dépôts			
Épargne à terme		153 472 405 \$	140 138 488 \$
Autres		91 751 005	88 492 415
		245 223 410	228 630 903
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	55 592 235	46 384 544
Intérêts courus et autres		5 718 419	5 924 109
		61 310 654	52 308 653
		306 534 064	280 939 556
Avoir			
Capital social	9	5 701 414	4 178 190
Excédents à répartir	10	1 257 976	1 388 433
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11	355 010	103 355
Réserves		26 927 241	24 514 958
		34 241 641	30 184 936
Total du passif et de l'avoir		340 775 705 \$	311 124 492 \$

Signé pour le conseil d'administration

JACQUES M. DELISLE (signé) _____, administrateur

HUGUES ST-JACQUES (signé) _____, administrateur

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES EXCÉDENTS À RÉPARTIR

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2010	2009 (note 6)
Résultats			
Revenu d'intérêts		15 179 760 \$	15 106 851 \$
Frais d'intérêts		5 657 205	5 803 533
Revenu net d'intérêts		9 522 555	9 303 318
Provision et pertes sur prêts		344 469	228 344
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		9 178 086	9 074 974
Autres revenus	12	2 936 926	2 753 566
Autres frais			
Personnel	13	3 942 706	3 759 682
Cotisations aux composantes du Mouvement		924 422	891 663
Locaux		513 113	544 850
Frais relatifs à l'aide au développement du milieu		91 721	75 348
Frais généraux	14	2 919 408	2 768 058
		8 391 370	8 039 601
Excédents avant juste valeur, impôts et ristournes		3 723 642	3 788 939
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		64 771	(1 626 563)
Excédents avant impôts et ristournes		3 788 413	2 162 376
Impôts sur les excédents	15	723 706	491 777
Excédents de l'exercice avant ristournes		3 064 707	1 670 599
Ristournes aux membres	16	1 014 130	1 049 213
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	15	(303 224)	(324 181)
Excédents de l'exercice après ristournes		2 353 801	945 567
Excédents à répartir			
Virement provenant de (affectation à) la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		(1 118 200)	(929 272)
• Instruments dérivés		(44 876)	1 246 430
Virement provenant du fonds d'aide au développement du milieu		68 791	56 511
Affectation à l'état de la répartition		-	(19 175)
Virement réglementaire provenant de la réserve générale	6	-	92 428
Frais d'émission de parts permanentes, nets des impôts		(1 540)	(4 056)
Excédents à répartir	10	1 257 976 \$	1 388 433 \$

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2010	2009
Excédents à répartir de l'exercice précédent			
Solde déjà établi		1 388 433 \$	2 332 637 \$
Incidence d'un changement de méthode comptable	6	-	780 373
Affectation à la réserve générale de l'incidence nette d'un changement de méthode comptable	6	-	(780 373)
Solde retraité		1 388 433	2 332 637
Virement provenant de l'état des excédents à répartir		-	19 175
Répartition par les membres :			
• Intérêts sur les parts permanentes		(111 926)	(77 691)
• Intérêts sur les parts de ristournes		(6 737)	(3 897)
• Réserve générale		(500 956)	(1 245 842)
• Réserve de stabilisation		(309 387)	-
• Réserve pour ristournes éventuelles		(400 000)	(1 000 000)
• Fonds d'aide au développement du milieu		(100 000)	(50 000)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes		40 573	25 618
Solde après répartition		- \$	- \$

ÉTATS DU RÉSULTAT ÉTENDU ET DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2010	2009 (note 6)
Résultat étendu			
Excédents de l'exercice après ristournes		2 353 801 \$	945 567 \$
Autres éléments du résultat étendu			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts		(5 533)	(5 563)
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		245 216	342 440
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		11 972	9 523
		257 188	351 963
Total des autres éléments du résultat étendu		251 655	346 400
Résultat étendu		2 605 456 \$	1 291 967 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de l'exercice		103 355 \$	(243 045) \$
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		251 655	346 400
Solde à la fin de l'exercice	11	355 010 \$	103 355 \$

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2010	2009 (note 6)
Réserve plus-value (globale)			
Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement			
Solde au début de l'exercice		2 818 594 \$	1 867 755 \$
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		7 655	21 567
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		1 118 200	929 272
Solde à la fin de l'exercice		3 944 449 \$	2 818 594 \$
Réserve plus-value – instruments dérivés			
Solde au début de l'exercice		682 985 \$	1 929 415 \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		44 876	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		-	(1 246 430)
Solde à la fin de l'exercice		727 861 \$	682 985 \$
Réserve plus-value (globale)		4 672 310 \$	3 501 579 \$
Réserve générale			
Solde au début de l'exercice			
Solde déjà établi		17 738 461 \$	15 804 674 \$
Virement cumulé provenant de l'état de la répartition à la suite d'un changement de méthode comptable	6	-	780 373
Solde au début de l'exercice retraité		17 738 461	16 585 047
Affectation réglementaire à l'état des excédents à répartir à la suite d'un changement de méthode comptable	6	-	(92 428)
Accroissement provenant de la répartition par les membres		500 956	1 245 842
Solde à la fin de l'exercice		18 239 417 \$	17 738 461 \$

ÉTAT DES RÉSERVES (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2010	2009 (note 6)
Réserve de stabilisation		
Solde au début de l'exercice	676 854 \$	676 854 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	309 387	-
Solde à la fin de l'exercice	986 241 \$	676 854 \$
Réserve pour ristournes éventuelles		
Solde au début de l'exercice	2 156 728 \$	1 156 728 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	400 000	1 000 000
Solde à la fin de l'exercice	2 556 728 \$	2 156 728 \$
Fonds d'aide au développement du milieu		
Solde au début de l'exercice	441 336 \$	447 847 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	100 000	50 000
Affectation à l'état des excédents à répartir des sommes utilisées au cours de l'exercice	(68 791)	(56 511)
Solde à la fin de l'exercice	472 545 \$	441 336 \$
Total des réserves	26 927 241 \$	24 514 958 \$

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2010	2009 (note 6)
Activités d'exploitation		
Excédents de l'exercice après ristournes	2 353 801 \$	945 567 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	344 469	228 344
Amortissement des immobilisations	229 863	244 926
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	304 183	(443 461)
Revenus liés aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	(1 118 200)	(929 272)
Pertes (revenus) liées à la juste valeur des instruments dérivés	(64 771)	1 626 563
Autres	(161 775)	79 024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 887 570	1 751 691
Activités de financement		
Variation nette des dépôts des membres	16 117 325	9 049 526
Opérations relatives aux emprunts		
Variation nette de l'ouverture de crédit	(5 591 774)	6 646 857
Accroissement des emprunts à terme	17 299 465	7 855 611
Remboursement des emprunts à terme	(2 500 000)	(9 199 420)
Nouvelle émission de parts permanentes	1 456 900	1 671 680
Autre variation nette du capital social	64 784	77 887
Intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes, nets des économies d'impôts	(78 090)	(55 970)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	26 768 610	16 046 171
Activités d'investissement		
Variation nette des prêts	(28 439 207)	(12 259 187)
Variation nette des placements	(1 594 527)	(4 120 124)
Variation nette des immobilisations	(26 597)	(177 838)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(30 060 331)	(16 557 149)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(1 404 151)	1 240 713
Trésorerie au début de l'exercice	5 444 304	4 203 591
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 040 153 \$	5 444 304 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés	5 478 251 \$	5 871 860 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	400 121	685 818

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité). Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

La Caisse est membre de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération) qui contrôle d'autres composantes, formant le Mouvement des caisses Desjardins (le Mouvement).

Note 2. Nouvelle convention comptable

Méthode de l'intérêt effectif

Le 1^{er} janvier 2010, la Caisse a adopté rétroactivement la modification au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Cette modification clarifie le mode de calcul des intérêts d'un actif financier après la comptabilisation d'une perte de valeur. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Caisse.

Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés de la trésorerie et d'instruments dérivés. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 3. Conventions comptables (suite)

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments dérivés qu'ils soient autonomes ou incorporés. Les instruments dérivés autonomes sont constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit au poste « Épargnes à terme » ou au poste « Autres éléments d'actif ». La variation de la juste valeur des instruments dérivés autonomes est constatée à l'état des résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés », à l'exception de celle relative aux épargnes à terme liées au marché qui est comptabilisée au poste « Frais d'intérêts ». D'autre part, la variation de la juste valeur des instruments dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

Note 4. Modification comptable future

Remplacement du référentiel comptable

À compter du 1^{er} janvier 2011, la Caisse, à titre de coopérative d'épargne et de crédit répondant à la définition comptable d'une entité ayant une obligation publique de rendre des comptes, devra appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les changements associés à l'adoption rétroactive de ce nouveau référentiel comptable seront comptabilisés dans les soldes d'ouverture de l'avoir au 1^{er} janvier 2010.

Note 5. Liquidités et placements

	2010	2009
Trésorerie	4 040 153 \$	5 444 304 \$
Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	10 106 497	7 917 034
Dépôts à terme	3 081 142	3 156 319
Placements au fonds de liquidité sous gestion	13 034 079	12 176 327
	30 261 871 \$	28 693 984 \$

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes disponibles pour les opérations courantes. Les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les revenus reliés à ces investissements représentent un montant de 1 139 153 \$ (943 800 \$ en 2009). Les placements en dépôts à terme sont classés dans la catégorie « prêts et créances ».

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidités, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes.

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

La provision spécifique porte sur les prêts considérés comme douteux. Un prêt est considéré comme douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré comme douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

Modification comptable

Au cours de l'exercice, la Caisse a changé sa méthode pour évaluer sa provision générale. La nouvelle méthode assure la prise en compte du risque de façon plus précise, notamment par l'utilisation de paramètres tels que les probabilités de défaut, les pertes en cas de défaut et les montants bruts sujets à un défaut, lesquels sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote du prêt. Cette nouvelle approche est basée davantage sur la couverture des risques non encore détectés en date de bilan, du fait de l'existence d'un délai entre un événement générateur de perte et le moment où le prêt devient douteux. La nouvelle méthodologie permet ainsi de continuer à obtenir un montant de provision générale fiable et qui est plus pertinent.

À la suite de l'application rétroactive sur les exercices antérieurs de cette nouvelle méthode, les états financiers ont été modifiés de la façon suivante :

	31 décembre 2009	1 ^{er} janvier 2009
Bilan		
Actif		
Diminution de la provision cumulative	976 105 \$	1 090 093 \$
Passif		
Augmentation des autres éléments de passif	288 160	309 720
Avoir		
Augmentation des réserves	687 945	780 373

De plus, l'ajustement rétroactif de la provision générale a contribué à augmenter la dépense de provision et pertes sur prêts de 113 988 \$, à diminuer la dépense des frais généraux de 9 175 \$, à diminuer la dépense d'impôts sur les excédents de 12 385 \$ et à entraîner une diminution des excédents de l'exercice après ristournes de 92 428 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Étant donné l'encadrement réglementaire exigeant que l'impact du retraitement soit affecté à la réserve générale, l'incidence du retraitement sur les excédents à répartir est nulle.

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 6. Prêts (suite)

Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2010	2009
Particuliers		
Habitation	174 411 327 \$	154 510 078 \$
Consommation et autres	51 508 595	45 387 208
Entreprises		
Commerciales et industrielles	75 268 901	73 027 049
Agricoles, forestières et pêcheries	1 911 554	2 178 072
Administrations et institutions publiques	2 350 496	2 290 075
	305 450 873 \$	277 392 482 \$

Prêts et provision

	2010			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	220 264 433 \$	78 195 951 \$	-	298 460 384 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	5 156 473	990 450	-	6 146 923
Prêts douteux bruts	499 016	344 550	-	843 566
Total des prêts bruts	225 919 922	79 530 951	-	305 450 873
Provision spécifique	(130 703)	(122 149)	-	(252 852)
Provision générale	-	-	(569 139)	(569 139)
Total des prêts nets	225 789 219 \$	79 408 802 \$	(569 139) \$	304 628 882 \$
	2009			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	194 050 866 \$	76 475 162 \$	-	270 526 028 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	5 329 706	650 919	-	5 980 625
Prêts douteux bruts	516 714	369 115	-	885 829
Total des prêts bruts	199 897 286	77 495 196	-	277 392 482
Provision spécifique	(205 994)	(88 933)	-	(294 927)
Provision générale ⁽¹⁾	-	-	(563 411)	(563 411)
Total des prêts nets	199 691 292 \$	77 406 263 \$	(563 411) \$	276 534 144 \$

(1) Le solde a fait l'objet d'un retraitement comme expliqué précédemment.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 6. Prêts (suite)

La valeur comptable des prêts qui seraient autrement en souffrance ou dépréciés, mais dont les conditions ont été renégociées au cours de l'exercice, s'élève à 1 422 208 \$ (809 703 \$ en 2009).

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

Prêts en souffrance mais non douteux

2010					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	4 279 943 \$	71 730 \$	310 602 \$	494 198 \$	5 156 473 \$
Entreprises	840 654	100 846	24 586	24 364	990 450
	5 120 597 \$	172 576 \$	335 188 \$	518 562 \$	6 146 923 \$
2009					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	4 456 925 \$	577 191 \$	268 254 \$	27 336 \$	5 329 706 \$
Entreprises	546 023	7 296	-	97 600	650 919
	5 002 948 \$	584 487 \$	268 254 \$	124 936 \$	5 980 625 \$

Variation de la provision

2010				
	Provision spécifique Particuliers	Provision spécifique Entreprises	Provision générale	Total
Solde au début de l'exercice ⁽¹⁾	205 994 \$	88 933 \$	563 411 \$	858 338 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	224 796	113 945	5 728	344 469
Radiations et autres	(300 087)	(80 729)	-	(380 816)
Solde à la fin de l'exercice	130 703 \$	122 149 \$	569 139 \$	821 991 \$

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 6. Prêts (suite)

	2009			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice ⁽¹⁾	94 496 \$	176 617 \$	662 983 \$	934 096 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	263 327	64 589	(99 572)	228 344
Radiations et autres	(151 829)	(152 273)	-	(304 102)
Solde à la fin de l'exercice	205 994 \$	88 933 \$	563 411 \$	858 338 \$

(1) Le solde au début de l'exercice a été retraité comme expliqué précédemment.

Prêts transférés qui demeurent comptabilisés au bilan

Dans le cadre de sa stratégie de gestion de ses liquidités et de ses fonds propres, le Mouvement participe au programme de titrisation des titres hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). En vertu de ce programme, la Caisse a procédé à la cession, à une société filiale du Mouvement, de droit dans la titrisation de prêts hypothécaires. Dans un deuxième temps, à compter du moment où les prêts visés par les droits dans la titrisation sont constitués en blocs de prêts par cette société filiale, une cession s'opère entre la Caisse et la SCHL pour les prêts qui sont compris dans le bloc.

Dans le cadre de ces opérations, la Caisse conserve toutefois la quasi-totalité des risques et avantages liés aux droits dans la titrisation de prêts hypothécaires et aux prêts visés, notamment le risque de prépaiement et le risque de contrepartie. De ce fait, les créances demeurent comptabilisées au bilan de la Caisse.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts hypothécaires cédés d'un point de vue légal par la Caisse mais qui demeurent comptabilisés au bilan. Étant donné qu'il n'y a réception d'aucune liquidité ou autre actif pour cette transaction, aucun passif associé n'a été comptabilisé au bilan.

	2010	2009
Prêts hypothécaires cédés aux fins de la titrisation	24 580 840 \$	- \$

Note 7. Immobilisations

	2010			2009
	Vie utile (années)	Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net
Matériel	3 et 5	1 854 823 \$	1 646 209 \$	208 614 \$
Améliorations locatives	5 à 10	762 225	418 521	343 704
		2 617 048 \$	2 064 730 \$	552 318 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 229 863 \$ (244 926 \$ en 2009).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 8. Emprunts

	2010	2009
Ouverture de crédit, taux d'intérêt de 1,50 % variable	34 640 710 \$	40 232 484 \$
Emprunt à terme	-	2 500 000
Emprunts à terme, taux d'intérêt de 1,98 % à 2,18 %, renégociables trimestriellement, remboursables à leur échéance, entre novembre 2013 et juin 2015	12 800 000	-
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixe ou renégociable trimestriellement, dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance ⁽¹⁾		
Taux fixe	Échéance	Remboursable
6,50 %	juin 2017	juin 2012
6,01	avril 2019	avril 2014
5,79	juin 2021	juin 2016
5,39	mai 2020	mai 2015
4,05	novembre 2020	novembre 2015
		796 449
		1 441 157
		1 414 454
		2 517 732
		1 981 733
		796 449
		1 441 157
		1 414 454
		-
		-
	55 592 235 \$	46 384 544 \$

(1) Les emprunts à terme incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises.

Note 9. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes peuvent être payés en espèces ou en parts.

En plus de ces intérêts, la Caisse a émis pour 1 456 900 \$ (1 671 680 \$ en 2009) de nouvelles parts permanentes au cours de l'exercice.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2010	2009
Parts de qualification	70 800 \$	70 540 \$
Parts permanentes	5 405 920	3 949 020
Parts de ristournes	224 694	158 630
	5 701 414 \$	4 178 190 \$

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 10. Excédents à répartir

La répartition relève de l'assemblée générale. Toutefois, l'encadrement normatif de la Fédération exige que les excédents à répartir soient d'abord utilisés pour assurer le paiement des intérêts sur les parts permanentes ainsi que pour constituer ou maintenir le niveau de capitalisation requis, par le biais de virements à la réserve de stabilisation et à la réserve générale.

Note 11. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2010	2009
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	8 223 \$	13 756 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	346 787	89 599
	355 010 \$	103 355 \$

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les 2 prochaines années, dont 7 786 \$ à titre de revenus au cours des 12 prochains mois.

Note 12. Autres revenus

	2010	2009
Reliés principalement à l'administration des dépôts	1 515 539 \$	1 465 123 \$
Reliés à l'administration des autres services	549 415	572 081
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	871 972	716 362
	2 936 926 \$	2 753 566 \$

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisses. Ces revenus sont constatés au moment où l'opération est effectuée en fonction de l'entente tarifaire qui prévaut auprès du membre.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse. Ces revenus sont constatés au moment où le service est rendu, en fonction des ententes en vigueur avec les différentes sociétés filiales du Mouvement.

Note 13. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 13. Avantages sociaux futurs (suite)

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2010	2009
Régime de retraite	327 216 \$	229 759 \$
Régime d'assurances collectives	198 502	189 022

Note 14. Frais généraux

	2010	2009 (note 6)
Informatique	1 169 997 \$	1 108 048 \$
Frais de bureau et communications	284 950	301 771
Opérations inter-Caisses	367 217	333 938
Autres	1 097 244	1 024 301
	2 919 408 \$	2 768 058 \$

Note 15. Impôts sur les excédents

La dépense d'impôts sur les excédents est établie selon la méthode du passif fiscal. D'après cette méthode, la dépense d'impôts sur les excédents comprend les impôts exigibles et les impôts futurs. Ceux-ci reflètent l'incidence fiscale future prévue et sont engendrés par des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales. Les passifs ou les actifs d'impôts futurs sont mesurés aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur au moment du règlement des passifs et de la réalisation des actifs. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés au poste « Intérêts courus et autres ».

La différence entre la dépense d'impôts de 860 028 \$ (345 081 \$ en 2009) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et la dépense d'impôts de 420 482 \$ (167 596 \$ en 2009) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non imposable des opérations reliées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement et à la réévaluation des impôts futurs.

Les postes « Impôts sur les excédents » et « Économie d'impôts relatifs aux ristournes » de l'exercice en cours sont essentiellement composés d'impôts exigibles.

Note 16. Ristournes aux membres

Les ristournes d'un montant de 1 014 130 \$, figurant à l'état des résultats, sont basées sur une décision de la direction visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de ce paiement de ristournes. La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts sur les prêts et sur les dépôts et en fonction de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins dans lesquels le membre a investi par l'intermédiaire de la Caisse.

Note 17. Opérations conclues avec les apparentés

La Fédération fournit divers services à la Caisse, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 17. Opérations conclues avec les apparentés (suite)

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2010	2009	2010	2009
Liquidités et placements	30 261 871 \$	28 693 984 \$	1 783 699 \$	1 542 502 \$
Autres éléments d'actif	3 167 486	3 069 431	-	-
Revenus d'autres sources	s. o.	s. o.	2 717 002	3 067 010
Emprunts	55 592 235	46 384 544	911 008	643 807
Autres éléments de passif	486 479	588 551	-	-
Frais d'autre nature	s. o.	s. o.	1 621 742	3 163 344

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps, de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins et de gains sur ventes de prêts, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

Au cours de l'exercice, la Caisse a procédé à des ventes et des achats de prêts à la valeur au marché. Les achats ont excédé les ventes pour un montant de 4 150 011 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 18. Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies à la note 3 portant sur les instruments financiers. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse.

2010					
	Détenus à des fins de négociation	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de négociation	Total	Juste valeur
Actifs financiers					
Liquidités et placements	4 040 153 \$	13 034 079 \$	3 081 142 \$	20 155 374 \$	20 401 800 \$
Prêts	-	-	304 628 882	304 628 882	309 714 722
Autres éléments d'actifs financiers	-	-	2 035 762	2 035 762	2 035 762
Instruments dérivés position débitrice	1 406 651	-	-	1 406 651	1 406 651
Total des actifs financiers	5 446 804 \$	13 034 079 \$	309 745 786 \$	328 226 669 \$	333 558 935 \$
Passifs financiers					
Dépôts	-	-	245 223 410 \$	245 223 410 \$	252 209 514 \$
Emprunts	-	-	55 592 235	55 592 235	55 909 273
Autres éléments de passifs financiers	-	-	2 456 737	2 456 737	2 456 737
Instruments dérivés position créditrice	417 418	-	-	417 418	417 418
Total des passifs financiers	417 418 \$	- \$	303 272 382 \$	303 689 800 \$	310 992 942 \$

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 18. Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers (suite)

2009					
	Détenus à des fins de négociation	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de négociation	Total	Juste valeur
Actifs financiers					
Liquidités et placements	5 444 304 \$	12 176 327 \$	3 156 319 \$	20 776 950 \$	21 132 527 \$
Prêts ⁽¹⁾	-	-	276 534 144	276 534 144	282 250 260
Autres éléments d'actifs financiers	-	-	1 777 890	1 777 890	1 777 890
Instruments dérivés position débitrice	1 720 494	-	-	1 720 494	1 720 494
Total des actifs financiers	7 164 798 \$	12 176 327 \$	281 468 353 \$	300 809 478 \$	306 881 171 \$
Passifs financiers					
Dépôts	-	-	228 630 903 \$	228 630 903 \$	235 585 240 \$
Emprunts	-	-	46 384 544	46 384 544	46 675 136
Autres éléments de passifs financiers	-	-	2 239 342	2 239 342	2 239 342
Instruments dérivés position créditrice	786 681	-	-	786 681	786 681
Total des passifs financiers	786 681 \$	- \$	277 254 789 \$	278 041 470 \$	285 286 399 \$

(1) Le solde a fait l'objet d'un retraitement comme expliqué à la note 6.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 18. Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. Les instruments dérivés sont composés de swaps de taux d'intérêt, d'options et de contrats de change à terme. En date de fin d'exercice, le montant théorique de l'ensemble des instruments dérivés est de 94 321 194 \$.
- Le placement dans le fonds de liquidité sous gestion est comptabilisé au coût d'origine, lequel correspond à la juste valeur, compte tenu des conditions de l'instrument dérivé.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les immobilisations et les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Pour les instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur, leur évaluation est établie selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau qui suit présente la répartition des évaluations en juste valeur selon ces trois niveaux.

	2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Liquidités et placements	4 040 153 \$	- \$	- \$	4 040 153 \$
Instruments dérivés				
Position débitrice	-	1 406 651	-	1 406 651
Position créditrice	-	417 418	-	417 418
	2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Liquidités et placements	5 444 304 \$	- \$	- \$	5 444 304 \$
Instruments dérivés				
Position débitrice	-	1 720 494	-	1 720 494
Position créditrice	-	786 681	-	786 681

Au cours de l'exercice courant et précédent, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 19. Garanties

Les garanties importantes que la Caisse a accordées à des tiers sont énoncées ci-après.

Lettres de garantie

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. L'échéance de ces lettres s'échelonne jusqu'en juillet 2015. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 2 112 923 \$.

Note 20. Engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location de locaux et de matériel sont les suivants :

2011	266 919 \$
2012	210 497
2013	187 111
2014	122 019
2015	13 326
2016 et après	29 505
	829 377 \$

Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie et de crédit. Le tableau sur l'exposition maximale au risque de crédit de la note 21 présente ces engagements de crédit en date de fin d'exercice.

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse ainsi que son Centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son Centre financier aux entreprises.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur Centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le Centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son Centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son Centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son Centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la SCHL ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille de crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

Exposition maximale au risque de crédit

	2010	2009 (note 6)
Éléments constatés au bilan		
Liquidités et placements ⁽¹⁾	15 871 151 \$	16 053 381 \$
Prêts :		
• Particuliers	225 789 219	199 691 292
• Entreprises	79 408 802	77 406 264
• Provision générale	(569 139)	(563 411)
Autres éléments d'actifs financiers	5 169 009	4 759 820
	325 669 042 \$	297 347 346 \$

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les engagements de prêts ainsi que pour les lettres de garantie et de crédit représente des montants respectifs de 45 312 286 \$ (37 700 759 \$ en 2009) et de 2 514 576 \$ (2 109 270 \$ en 2009) en date de fin d'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise interne de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique. Un contrôle des actifs et des sources d'approvisionnement en situation de crise est effectué hebdomadairement et déposé aux composantes du Mouvement, et ce, afin de mesurer le ratio de couverture par rapport aux scénarios de crises hypothétiques et d'assurer la conformité à la politique de liquidité du Mouvement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

La gestion des liquidités du Mouvement est consolidée en vue de permettre l'instauration de limites sur les divers indicateurs de risque de liquidité. Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la SCHL est également en place.

Le Mouvement est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

Le tableau qui suit présente les passifs financiers et les autres obligations par échéance contractuelle restante. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

2010				
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	151 441 934 \$	106 333 675 \$	- \$	257 775 609 \$
Emprunts ⁽¹⁾	43 093 097	13 598 740	-	56 691 837
Autres passifs financiers	1 678 976	-	-	1 678 976
Engagements de prêts	45 312 286	-	-	45 312 286
Lettres de garantie et de crédit	2 514 576	-	-	2 514 576
Instruments dérivés avec règlement net	(102 640)	513 192	7 871	418 423
Instruments dérivés avec règlement brut ⁽²⁾	332 403	-	-	332 403

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

	2009			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	137 620 909 \$	104 313 195 \$	- \$	241 934 104 \$
Emprunts ⁽¹⁾	46 510 291	-	-	46 510 291
Autres passifs financiers	1 716 627	-	-	1 716 627
Engagements de prêts	37 700 759	-	-	37 700 759
Lettres de garantie et de crédit	2 109 270	-	-	2 109 270
Instruments dérivés avec règlement net	(245 077)	763 350	40 816	559 089
Instruments dérivés avec règlement brut ⁽²⁾	2 633 965	-	-	2 633 965

(1) Les emprunts incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises. Cette clause implique que la totalité de ces emprunts soit présentée dans l'échéance « moins de 1 an ». Leur échéance varie du 1^{er} juin 2017 au 1^{er} juin 2021.

(2) Les instruments dérivés avec règlement brut incluent des contrats de change pour lesquels la Caisse recevra une entrée d'argent connexe de 323 245 \$ (2 633 965 \$ en 2009).

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

La Caisse est principalement exposée au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. La Caisse avec la Fédération et le Mouvement ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est exposée au risque de taux d'intérêt qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. La gestion du risque de taux est faite de façon globale pour le réseau des caisses ainsi qu'au niveau de la Caisse.

Gestion du risque au niveau du réseau des caisses

Les politiques élaborées par la Fédération décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation au niveau du réseau des caisses de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres pour l'ensemble des caisses. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, incluant la modélisation des dépôts sans échéances et des dépenses d'exploitation, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement (le comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques de taux d'intérêt.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Gestion du risque au niveau de la Caisse

La gestion du risque de taux d'intérêt de la Caisse s'effectue en conformité avec cette stratégie qui se traduit notamment par des cibles et des actions à prendre lorsque la Caisse se retrouve à l'extérieur des balises fixées pour l'ensemble des caisses.

Le tableau qui suit présente l'impact potentiel d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse.

	2010	2009
Impact d'une augmentation	194 762 \$	97 257 \$
Impact d'une diminution	(306 122)	(166 379)

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les flux monétaires d'actif, de passif et d'instruments financiers hors bilan. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité actif-passif.

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice. L'information provient d'un rapport fourni à l'interne aux dirigeants de la Caisse pour les besoins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

	2010		
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(88 416 901) \$	- \$	(88 416 901) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	38 662 854	-	38 662 854
Taux fixe de 0 à 12 mois	17 922 771	(78 867 395)	(60 944 624)
Taux fixe de 1 à 5 ans	66 637 367	75 201 927	141 839 294
Taux fixe de plus de 5 ans	(33 369 692)	3 665 468	(29 704 224)
		2009	
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(81 464 329) \$	- \$	(81 464 329) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	27 425 074	-	27 425 074
Taux fixe de 0 à 12 mois	28 657 891	(67 403 376)	(38 745 485)
Taux fixe de 1 à 5 ans	48 477 603	65 988 922	114 466 525
Taux fixe de plus de 5 ans	(23 112 475)	1 414 454	(21 698 021)

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Les montants indiqués au tableau ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception des éléments non sensibles au taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion, attribuable aux fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'impact des instruments dérivés inclut l'impact des swaps de taux d'intérêt dont la Caisse est partie prenante ainsi que l'incidence des instruments dérivés sur taux d'intérêt contractés dans le réseau des caisses par le biais du fonds de liquidité sous gestion.

Note 22. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée, dans une certaine mesure, de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Au cours de l'exercice, la Fédération a modifié ses normes portant sur la suffisance des fonds propres et les éléments qui la compose. À ce titre, les éléments constitutifs des fonds propres sont maintenant répartis en deux catégories.

Les fonds propres de catégorie 1 sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles et des excédents admissibles.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés notamment des parts de qualification, des parts de placement admissibles, de certains emprunts admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés en considérant les éléments du bilan et les éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément aux diverses approches relatives aux risques de crédit et opérationnel, définies dans la Ligne directrice de l'Autorité sur les normes relatives à la suffisance du capital de base.

Les exigences ont également été révisées. La Caisse doit maintenir en tout temps des fonds propres qui respectent chacune des exigences suivantes :

- Des fonds propres égaux ou supérieurs à 12,5 % de ses actifs à risque;
- Des actifs d'expansion égaux ou inférieurs à 17 fois de ses fonds propres.

Ces nouvelles exigences sont applicables à compter du 31 décembre 2010. Auparavant, la Caisse devait maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2010

Note 22. Gestion du capital (suite)

Le tableau qui suit indique la composition du capital réglementaire de la Caisse.

	2010	2009
Fonds propres de catégorie 1		
Parts permanentes admissibles et parts de ristournes	5 601 774 \$	4 092 154 \$
Réserve générale, réserve plus-value admissible, réserve de stabilisation et réserve pour ristournes éventuelles	24 656 441	21 756 551
Excédents admissibles	2 920 088	3 087 558
Autres éléments de catégorie 1	(225 531)	(300 708)
Déductions	(10 421 721)	(8 960 224)
Total des fonds propres de catégorie 1	22 531 051 \$	19 675 331 \$
Fonds propres de catégorie 2		
Parts de qualification et parts de placement admissibles	70 915 \$	70 625 \$
Portion admissible de la provision générale	530 587	662 265
Emprunts admissibles	7 751 715	3 252 250
Autres éléments de catégorie 2	(2 855 611)	(2 855 611)
Déductions	(1 366 051)	(1 806 600)
Total des fonds propres de catégorie 2	4 131 555	(677 071)
Total des fonds propres	26 662 606 \$	18 998 260 \$

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

Note 23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.

Votre caisse exprime sa distinction coopérative de multiples façons : en donnant la primauté à vos besoins dans son offre de service, dans les ristournes qu'elle octroie, dans sa contribution à l'éducation coopérative, économique et financière de ses membres, dans son soutien au développement de son milieu et de la coopération ainsi que par son mode de fonctionnement démocratique.

En tant qu'institution coopérative, votre caisse veille à ce que ses services vous soient accessibles et qu'ils satisfassent pleinement vos besoins.

En tant que membres-propriétaires, vous pouvez participer démocratiquement aux orientations et aux résultats de la Caisse. Vous avez donc été invités au cours de 2010 à vous exprimer sur les prestations de services reçues lors de vos visites. Pour assurer une relève dynamique à nos dirigeants, la Caisse participe au programme « Jeune dirigeant stagiaire Desjardins ». Elle a ainsi accueilli un jeune dirigeant stagiaire au cours de la dernière année.

Votre caisse s'est aussi engagée à investir dans son milieu par le biais d'un Fonds d'aide au développement du milieu. Elle a appuyé divers projets dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, des services communautaires, des sports et loisirs, pour un investissement de 91 801 \$.

Votre caisse a également octroyé une somme de 38 965,62 \$ en commandites et en dons afin d'appuyer les projets dans ces mêmes domaines.

Pour remplir sa mission d'éducation coopérative, économique et financière, elle a poursuivi sa mission auprès des écoles primaires du territoire par l'entremise de la caisse scolaire, l'accueil des nouveaux membres, l'abonnement à la Revue « EspaceD », son site Internet www.cpcoeurdesvallées.com, des bourses d'études via la Fondation Desjardins.

La Caisse a, en outre, recours aux forces de la coopération en s'alliant à l'occasion aux caisses avoisinantes dans divers projets destinés à leur communauté.

Notre engagement dans le milieu démontre clairement que la Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-vallées prend à cœur le mieux-être de sa communauté et joue un rôle important dans son développement social et économique.

PARTAGE SUGGÉRÉ DES EXCÉDENTS

Montant sujet à répartition par l'assemblée	1 968 882 \$
--	---------------------

RÉPARTITION

Intérêts sur les parts permanentes (4,25 %)	211 196 \$
Intérêts sur les parts de ristournes (4,25 %)	9 549 \$
Réserve générale	697 442 \$
Réserve de stabilisation	365 239 \$
Ristournes	1 000 000 \$
Majoration du montant de ristournes en parts	14 919 \$
Fonds d'aide au développement du milieu	40 000 \$

Impôts récupérés	(369 463) \$
-------------------------	---------------------

TOTAL	1 968 882 \$
--------------	---------------------

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	FONCTION
Jacques M. Delisle*	Président
Pierre Perras	Vice-président
Hugues St-Jacques	Secrétaire
Maurice Boivin	Administrateur
Bertrand Emond	Administrateur
Ghislain Guindon	Administrateur
Michel Labrosse*	Administrateur
Pierre Lalonde	Administrateur
Pierre-Paul Séguin*	Administrateur
Pierluc St-Jacques	Dirigeant stagiaire

CONSEIL DE SURVEILLANCE

NOM	FONCTION
Réjean Desjardins	Président
Louis-Philippe Lalonde*	Secrétaire
Hugo Blais	Conseiller

* *Dirigeants sortants et rééligibles*

LE PERSONNEL

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général
Luc Grandmont

Adjointe à la direction générale
et responsable de la vie
associative
Johanne Portelance

Directeur gestion des avoirs
et services aux particuliers
Ghislain Duguay

Directeur service aux particuliers
et opérations et transactions
assistées
Bernard Gauthier

Directrice adjointe opérations
et transactions assistées
Josée Morin

Directrice gestion des risques
conformité et efficacité
opérationnelle
Nathalie Perras

GESTION DES AVOIRS

Planificateur financier*
Josée Labelle
Daniel Bordeleau

Conseiller et conseillère
en investissement et
retraite
Étienne Bastien
Mona Pilotte

Conseiller et conseillères
en finances personnelles
Alexandre Chayer
Christine Dubé
Élise Grimard
Lise Huet
Chantal Lalonde
Nathalie Lalonde
Joëlle McFadden
Christine Miner

Conseillères services
aux membres
Joanne Labrosse
Danielle Lefebvre
Valérie St-Amour

Agents et agentes
services financiers
Martin Deneault
Jasmin Gibeau
Chantal Matte
Claude Paradis
Louise Parent
Paulette Thibert

Agentes services aux membres
Sybille Baertsch
Marie-Hélène Bertrand-Ménard
Denise Caron
Suzanne Charrette
Mélissa Dacey-Devries
Pauline Dallaire
Martine D'Arçon
Nathalie Daoust
Guylaine Desabrais
Ghislaine Fortier
Lucie Fortier
Karine Foucault
Sara-Emilie Gagnon
Amélie Jean
Sonia Laliberté
Lyne Legault
Guylaine Ménard
Stéphanie Pratte
Lyne Prud'homme
Jacqueline Raby
Diane Raymond
Louise White

Agent soutien technique
Michel Lavergne

Agentes à l'accueil
Nathalie Boyer
Linda Matte
Carole Touchette

* Les planificateurs financiers agissent pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.

CENTRE FINANCIERS AUX ENTREPRISES DE L'OUTAOUAIS

Depuis plus de 10 ans, votre Centre financier aux entreprises de l'Outaouais agit comme un guichet unique de Desjardins pour les gens d'affaires. Vous avez donc accès à tous les services du réseau des caisses et des sociétés filiales du plus important groupe financier intégré de nature coopérative au Canada. « Plus de 4 500 entreprises de la région de l'Outaouais y trouvent leur compte ».

Le centre se démarque par une expertise conseil et par une écoute attentive des besoins de sa clientèle. Il regroupe plus de 25 directeurs de comptes qui parlent le même langage que vous. Spécialisés au sein de la majorité des secteurs de l'activité économique, ils sauront vous proposer des solutions d'affaires en fonction des besoins précis de votre entreprise.

Vous y trouverez :

- l'ensemble des produits et services offerts par Desjardins;
- des professionnels capables de vous épauler dans chacun de vos projets, quels que soient la taille et le secteur d'activité de votre entreprise;
- une très haute qualité de service et l'assurance d'une réponse rapide et sur mesure;
- le soutien d'un réseau financier solide qui accompagnera votre entreprise à toutes les étapes de son évolution;
- un partenaire fiable et engagé dans votre milieu.

Vous pouvez contacter un des membres de l'équipe au :

880, boulevard de la Carrière, bureau 100
Gatineau (Québec)
Téléphone : 819 778-1400
Sans frais : 1 877 441-1400

www.cfeoutaouais.com

Succursale Papineauville

276, rue Papineau
Papineauville (Québec)
Téléphone : 819 427-5222
Sans frais : 1 866 427-5222

SERVICES AUX PARTICULIERS

ÉPARGNE ET PLACEMENT

Gestion de vos avoirs

Analyse financière à la retraite
Courtage en valeurs mobilières :

- courtage de plein exercice
 - courtage à escompte
- Diversification de portefeuille
Gestion discrétionnaire de portefeuille

Planification financière
Planification successorale
Sécurité financière

Compte chèques

Compte à haut rendement
Compte à rendement croissant
Compte à rendement croissant en devise américaine
Compte d'épargne avec opérations
Compte Le Distinctif
Compte Profit Jeunesse
Compte STRATÉGIQUE étudiant

Compte d'épargne

Compte Avantage investisseur
Compte d'épargne stable

Placements garantis

Épargne à terme
Épargne à terme à dépôts périodiques
Épargne à terme à rendement progressif
Épargne à terme à rente personnalisée
Épargne à terme à revenus périodiques
Épargne systématique
Placements garantis liés aux marchés

Fonds de placement

Fonds de placement garanti - Contrat Helios
Fonds Desjardins
Placement NordOuest et Éthiques S.E.C.

Placements socialement responsables

Fonds Desjardins Environnement
Portefeuilles SociéTerre (Solutions clés en main)

Placements stratégiques

Fonds externes
Titres à revenus fixes

Solutions clés en main

Portefeuille à capital garanti
Portefeuille profilé à capital garanti
Portefeuilles Diapason
Portefeuilles Chorus
Portefeuilles de fonds de placement garanti

Rentes

Rente viagère
Rente certaine

Régimes enregistrés

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
Compte de retraite immobilisé (CRI)
Fonds de revenu viager (FRV)
Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)
Régime d'accession à la propriété (RAP)
Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)
Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif)
Régime enregistré d'épargne-retraite de rente non viagère (REER-RNV)

Titres exclusifs à Desjardins

Capital régional et coopératif Desjardins
Part de qualification
Part permanente
Parts de ristournes

FINANCEMENT

Cartes Visa Desjardins

Marges de crédit

Marge de crédit personnelle
Marge Atout
Marge de crédit Liberté

Études

Prêt étudiant avec garantie gouvernementale
Marge de crédit Avantage étudiant
Marge de crédit STRATÉGIQUE étudiant

Consommation

Prêt personnel
Prêt auto
Prêt à l'adoption
Financement Accord D

Investissements

Prêt REER
Financement Accord D - REER
Marge de crédit STRATÉGIQUE investisseur

Habitation

Prêt à taux fixe :
■ ouvert ou fermé
■ à taux révisable annuellement (5 dans 1)
Prêt à taux variable :
■ taux variable régulier
■ taux variable réduit
■ taux variable protégé

CLIENTÈLES SPÉCIFIQUES ET LEURS PROGRAMMES

Caisse scolaire et caisse étudiante
Nouveaux arrivants et communautés culturelles
Offre Distinction (pour les professionnels)
Plan D étudiant (pour les étudiants à temps plein de 18-24 ans)
Portails Jeunesse (ados, étudiants, jeunes travailleurs)
Programme Chrome (pour les 12-17 ans)
Service Reconnaissance (pour les 60 ans et plus)
Solution Puissance D (pour les étudiants de domaines d'études spécifiques)

SERVICES AUTOMATISÉS

AccèsD (téléphone et Internet)
Carte d'accès Desjardins
Dépôt ou retrait direct
Guichet automatique
Inter-Caisses
Paiement de factures
Paiement direct
Relevé de compte (papier ou virtuel)
Virements (automatique, entre personne, inter institution)

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Achat et vente de devises étrangères (US et autres) et métaux précieux
Assistance Desjardins à la liquidation de succession
Chèques certifiés (visés)
Chèques de voyage
Chèques gardés pour encaissement futur
Chèques personnalisés
Coffret de sûreté
Contrordre de paiement
Forfaits de tarification
Imagerie des chèques
Relevés de compte (papier ou virtuel)
Mandats et traites
Postel
Protection en cas de découvert
Transfert express Desjardins

SERVICES D'ASSURANCE

Assurance accident
Assurance automobile
Assurance habitation
Assurance maladie grave
Assurance prêt et marge de crédit (vie et invalidité)
Assurance vie-épargne
Assurance vie temporaire et permanente
Assurance vie universelle
Assurance voyage

PRODUITS ET SERVICES AUX MEMBRES (suite)

SERVICES AUX ENTREPRISES COMMERCIALES ET AGRICOLES

FINANCEMENT

Crédit d'exploitation

Marge de crédit d'exploitation
Marge de crédit en dollars
américains
Solutions Libre-Affaires
Lettre de garantie
Financement relais Desjardins
Acceptation Desjardins
Affacturage

Cartes de crédit

Affaires
Entreprise
Approvisionnement

Financement immobilier

Prêt hypothécaire
Prêt hypothécaire en dollars
américains
Financement intérimaire
Enveloppe hypothécaire
Financement propriétaire
multilocatif
Financement d'immeubles locatifs
résidentiels
Prêt pour construction de condos

Prêt

Prêt à terme
Prêt à terme en dollars américains
Prêt écoénergétique
Programme de financement
d'achats municipaux
Contrat de vente conditionnelle

FINANCEMENT *Accord D* Affaires
Crédit rotatif

Financement spécialisé

Participation à l'actionariat
Prêt non garanti
Financement Coopérative de
travailleurs actionnaires
Programme Immigrants
investisseurs
Financement coopératif
Financement croissance réseau
Financement corporatif
Syndicat bancaire

Financement international

Lettre de crédit
Lettre de garantie
Ligne de change
Affacturage Desjardins
Financement international
(import-export)
Financement de créances
internationales

PLACEMENT

Épargne à terme

Épargne à terme ordinaire
Épargne à terme indicelle

Fonds de placement

Fonds Desjardins
Fonds distincts Millennia III
Fonds NordOuest

Papier commercial

Régimes collectifs d'épargne

REER collectif Desjardins
Régime de retraite simplifié
Régime d'épargne non enregistré
Régime de retraite à cotisation
déterminée
Régime de participation différée
aux bénéficiaires
Services de gestion de fonds
Plan collectif d'épargne
établissement agricole
Desjardins
Régime de retraite individuel

Services spécialisés

Courtage en ligne
Courtage de plein exercice
Gestion privée Desjardins
Garde de valeurs
Services fiduciaires
Services aux réseaux
Marché des capitaux de dettes
Institutionnel – Actions
Service de recherche

ASSURANCE

Assurance de biens et responsabilité civile

Assurance Desjardins des
entreprises
Assurance pour travailleurs
autonomes
Assurance pour véhicules
commerciaux

Assurance crédit

Assurance prêt
Assurance marge de crédit
Assurance soldé de crédit-Affaires

Assurance collective

Régimes traditionnels
Régimes flexibles
Protections d'assurance collective

Assurance pour les organismes de tournois de golf

Assurance vie et santé pour gens d'affaires

Assurance voyage

SERVICES INTERNATIONAUX

(Desjardins offre aux entreprises
deux centres de services en sol
américain : Desjardins Bank et
Desjardins Commercial Lending)

Comptes internationaux

Compte en devises étrangères
Compte commercial aux États-
Unis
Chèques tirés sur une banque
américaine
Boîte postale aux États-Unis
Dépôt direct en dollars américains
reçu des États-Unis

Instruments de paiement

Chèques de voyage et cartes
Mandats et traites
Transfert de fonds
Lettre de garantie internationale
Lettre de crédit export
Lettre de crédit import
Recouvrements internationaux
Numéro de marchand américain
pour entreprises canadiennes

Financement

Affacturage Desjardins
Financement de créances
internationales
Marge de crédit en dollars
américains
Prêt à terme en dollars américains
Prêt hypothécaire commercial en
dollars américains
Financement à l'exportation

Devises étrangères

Contrat de change au comptant
(spot)
Contrat de change à terme
(forward)
Swap de devise
Options sur devises étrangères
(currency options)
Virement interdevises
Accès direct aux cambistes
Service de change Privilège

TRÉSORERIE, PAIE ET SOLUTIONS EN LIGNE

AccèsD Affaires (Internet)
AccèsD Affaires (téléphone)

Services de cartes VISA

Carte Affaires VISA Desjardins
Solutions Libre-Affaires VISA
Desjardins
Carte @approvisionnement VISA
Desjardins
Carte privative VISA Desjardins

Comptes d'opérations et forfaits

Compte d'opérations
Compte entreprise à rendement
croissant
Comptes en fiducie, de transfert
et de trésorerie
Conciliation avec chèques en
consignation
Consolidation de fonds
Dépôt à toute heure
Dépôt commercial par inter-
Caisses
Carte d'accès Desjardins Affaires
Forfaits *SimpliciD*
Imagerie des chèques

Gestion des comptes clients

Retrait direct
Service de perception de comptes
Desjardins
Service d'encaissement par boîte
postale
Service EDI financier

Gestion des comptes fournisseurs

Dépôt direct
Service EDI financier
Transfert de fonds

Produits dérivés de change et de taux d'intérêt

Contrat de change à terme
Options sur devises étrangères
Swap de change
Swap de taux d'intérêt
Plafond sur taux d'intérêt
Plancher sur taux d'intérêt

Services de paie et de ressources humaines

Solutions de paie et de gestion de
ressources humaines :

- Employeur D Téléphone
- Employeur D L'Unique
- Employeur D L'Intro
- Employeur D La Suite
- Employeur D L'Exclusif

Services de paiement

Paiement par carte de crédit
Paiement par carte de débit
Terminaux de point de vente
Solutions intégrées au point de
vente
DePOSITEL
Service de paiements
automatiques Desjardins
Solutions de financement au
point de vente
Paiement sécurisé Desjardins par
Internet
Service de demande d'enquête de
solvabilité sur une entreprise

La Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-vallées rend hommage à M. Pierre-Paul Séguin, l'un des fondateurs de la Caisse populaire, jadis de Masson, fondée en avril 1961, pour le temps et l'énergie consacrés pendant 50 années au bénéfice de la Caisse. Ces énergies ne sont pas étrangères au succès que connaît aujourd'hui la Caisse populaire Desjardins du Cœur-des-vallées. Ce succès que nous connaissons aujourd'hui en est le témoignage le plus tangible et nous en remercions sincèrement Monsieur Séguin pour son engagement indéfectible. Son implication a permis de faire progresser la Caisse et de s'affirmer au sein de notre collectivité.

Selon les principes et la philosophie d'Alphonse Desjardins, les fondateurs, dont Monsieur Séguin faisait partie, avaient décidé d'unir leurs forces pour se créer une institution financière bien à eux et prendre en charge leur devenir collectif.

En toute reconnaissance pour cette contribution, les membres, les dirigeants et les employés saluent cet exploit!

HEURES D'OUVERTURE

NOUS SOMMES

NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION

SIÈGE SOCIAL

63, chemin de Montréal Est
Gatineau (Québec)
J8M 1K7

Téléphone : 819 986-7132
Télécopieur : 819 986-1906

CENTRE DE SERVICES ANGERS

1205, rue de Neuville, local 105
Gatineau (Québec)
J8M 2E7

Téléphone : 819 986-1551
Télécopieur : 819 986-2187

CENTRE DE SERVICES THURSO

116, rue Galipeau
Thurso (Québec)
J0X 3B0

Téléphone : 819 986-1551
Télécopieur : 819 986-2187

CENTRE DE SERVICES PLAISANCE

275, rue Principale
Plaisance (Québec)
J0V 1S0

Téléphone : 819 427-6254
Télécopieur : 819 427-5613

SERVICE CAISSIER

Lundi	9 h 30 à 14 h
Mardi	9 h 30 à 14 h
Mercredi	9 h 30 à 14 h
Jeudi	9 h 30 à 18 h
Vendredi	9 h 30 à 17 h

SERVICE CAISSIER

Lundi	9 h 30 à 14 h
Mardi	9 h 30 à 14 h
Mercredi	9 h 30 à 14 h
Jeudi	9 h 30 à 18 h
Vendredi	9 h 30 à 17 h

SERVICE CAISSIER

Lundi	10 h à 14 h
Mardi	10 h à 14 h
Mercredi	10 h à 14 h
Jeudi	10 h à 18 h
Vendredi	10 h à 17 h

SERVICE CAISSIER

Lundi	10 h à 14 h
Mardi	10 h à 14 h
Mercredi	10 h à 14 h
Jeudi	10 h à 18 h
Vendredi	10 h à 17 h

SERVICE CONVENANCE

Lundi	9 h à 16 h
Mardi	9 h à 16 h
Mercredi	9 h à 16 h
Jeudi	9 h à 20 h
Vendredi	9 h à 17 h

SERVICE CONVENANCE

Lundi	9 h à 16 h
Mardi	9 h à 16 h
Mercredi	9 h à 16 h
Jeudi	9 h à 20 h
Vendredi	9 h à 17 h

SERVICE CONVENANCE

Lundi	10 h à 16 h
Mardi	10 h à 16 h
Mercredi	10 h à 16 h
Jeudi	10 h à 20 h
Vendredi	10 h à 17 h

SERVICE CONVENANCE

Lundi	10 h à 16 h
Mardi	10 h à 16 h
Mercredi	10 h à 16 h
Jeudi	10 h à 18 h
Vendredi	10 h à 17 h

SERVICE CONSEIL

Lundi	9 h à 16 h
Mardi	9 h à 16 h
Mercredi	9 h à 16 h
Jeudi	9 h à 20 h
Vendredi	9 h à 17 h

SERVICE CONSEIL

Lundi	9 h à 16 h
Mardi	9 h à 16 h
Mercredi	9 h à 16 h
Jeudi	9 h à 20 h
Vendredi	9 h à 17 h

SERVICE CONSEIL

Lundi	9 h à 16 h
Mardi	9 h à 16 h
Mercredi	9 h à 16 h
Jeudi	9 h à 20 h
Vendredi	9 h à 17 h

SERVICE CONSEIL

Lundi	9 h à 16 h
Mardi	9 h à 16 h
Mercredi	9 h à 16 h
Jeudi	9 h à 19 h
Vendredi	9 h à 17 h

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL

Nous certifions que le 10^e rapport annuel de la Caisse populaire Desjardins du Coeur-des-vallées répond aux exigences de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et qu'il a été dûment approuvé par le conseil d'administration de la Caisse.

JACQUES M. DELISLE (signé)
Président

HUGUES ST-JACQUES (signé)
Secrétaire



100 %